

## ADMINISTRATION.

**Galerie Nationale.**—La création de la Galerie Nationale du Canada a été la conséquence de l'établissement, en 1880, par le Marquis de Lorne et S.A.R. la Princesse Louise, de l'Académie Royale Canadienne des Arts, dont les membres élus doivent déposer dans la Galerie Nationale à Ottawa les peintures qui leur ont assuré leur diplôme de membre de l'Académie. La collection de peintures, de statues et d'autres œuvres d'art qui occupent actuellement les édifices du Musée Royal Victoria, à Ottawa, proviennent d'achats faits au moyen d'allocations annuelles votées par le Parlement fédéral; des œuvres ayant assuré aux membres de l'Académie Royale Canadienne leur entrée dans cette institution, et de dons et prêts faits par des amateurs d'art. En 1907, un Comité Consultatif des Arts, composé de trois membres, fut nommé par un Ordre en Conseil, et en 1913, en vertu de la Loi de la Galerie Nationale du Canada (3-4 Geo. V, ch. 33), le Comité Consultatif des Arts fut constitué en Bureau d'Administrateurs à qui est confiée l'administration de la Galerie Nationale et des gratifications qu'elle reçoit chaque année.

Parmi les collections de peintures qui se trouvent actuellement à la Galerie Nationale, sont des œuvres d'art d'anciens maîtres tels que Caravaggio, Andrea del Sarto, Bartholomaeus de Bruyn, Luca Giordano, Cima da Conegliano, Frans Floris, Chardin, Hogarth, Snyders et Daniel Mytens. Les écoles plus modernes sont représentées par les œuvres de grands artistes anglais, comme Reynolds, Hoppner, Beechey, Lawrence, Gainsborough, Millais, Leighton, Holman Hunt. Les maîtres français le sont par J.-F. Millet, Claude Monet, Alfred Sisley et un certain nombre d'autres, tandis que l'école anglaise contemporaine est elle-même bien représentée par des tableaux choisis d'artistes tels que Arnesby Brown, Laura Knight, Glyn Philpot, W. Orpen, D. Muirhead, G. Henry, Austen Brown et beaucoup d'autres. La Galerie renferme aussi une excellente collection d'œuvres typiques d'artistes canadiens, anciens ou contemporains.

**HYGIÈNE PUBLIQUE ET QUARANTAINE.**

Le Service Fédéral de l'Hygiène Publique, considéré surtout au point de vue des relations du Canada avec les autres pays, est confié à un Directeur Général d'hygiène publique, dont le bureau est une division du Ministère de l'Agriculture. Le rapport de ce Directeur, pour l'année 1913-14, publié en appendice au rapport du Ministre de l'Agriculture, traite de la persistance, à l'étranger, de maladies endémiques, comprenant le choléra asiatique, la peste bubonique, la petite vérole, la lèpre, le bérubéri, la fièvre entérique et la tuberculose, et parle du travail d'inspection accompli aux stations de quarantaine des ports d'arrivée au Canada. Au cours de l'année 1913-14, 1,464 navires et 706,682 personnes ont été examinés à douze de ces stations, et 1,963 personnes ont été admises dans les hôpitaux. En 1912-13, on avait inspecté 1,311 navires, et examiné 443,463 personnes, dont 1,094 avaient été admises dans les hôpitaux.

**DEFENSE PUBLIQUE.**

**Milice.**—Les forces militaires du Canada comprennent une armée permanente qui comptait, au 31 mars 1914, 3,000 officiers, sous-officiers